



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Gironde

Commune : Montagne

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Martin

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martin

Protection : classement

Arrêté : classement le 01/12/1908

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 1er décembre 1908

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.